

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-17-0639 du 07/07/2017**

Arrêté du 18 avril 2017

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE CLASSE NORMALE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/07/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie  
et des Finances

**ARRÊTÉ**

portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE :**



**Article premier** : l'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale dont le nom suit est affecté dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
MICHEL	GUILHEM	811086	IDIV CN 2 01/11/2015	DISI PARIS CHAMPAGNE ESI PARIS MONTREUIL IDIV CN EMPLOI INFORMATIQUE PSE	SERVICES CENTRAUX BUREAU SI-2B IDIV CN EMPLOI INFORMATIQUE PSE	01/07/2017

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 18/04/2017

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	